

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	4
<b>Votes</b>	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

## Conseil Municipal

### Séance du Mercredi 10 mai 2023

Le dix mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 2 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, LORES Monique, CHIRRANE El Arbi, OMRANE Alain, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, LEMOINE Nathalie.

**Étaient représenté·e·s :**

M. ID ELOUALI Ali	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. COELHO Vasco	mandat à M. DRUART Frédéric
M. GARROUT Karim	mandat à M. WALLID Sayadi
Mme COHEN Rachel	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. MARQUES Henrique
M. BANCE Stéphane	mandat à M. Kristian BOLLE
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle

**Étaient absents :** Ms FONDENEIGE Matthias, HABI Hacène, HUTIN Sébastien, Mme BENKAHLA Malika

**Secrétaire de séance :** M. DESROCHES Damien

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

.....  
**de la publication le**  
.....

**OBJET**

**Tarifs des concessions dans le cimetière communal  
à compter du 01 Juillet 2023**

<b>Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 01 Juillet 2023</b>
---

**Lors de sa séance en date 24 juin 2009, le conseil municipal a décidé de revaloriser annuellement les tarifs des concessions funéraires.**

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une réévaluation de 2% des tarifs, arrondis à l'entier supérieur.

**LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu l'article L2223-15 du CGCT,  
Vu la délibération du Conseil municipal N° 09.119 du 24 juin 2009,  
Vu la délibération du Conseil Municipal N° 22.053 du 18 mai 2022,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> - Approuve comme suit les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière et de cases dans le columbarium à compter du 01 juillet 2023.

Concessions				Columbarium		Concessions pour cavurnes	
Enfants 10 ans	Adultes 10 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
111	161	596	1698	229	615	229	615

Article 2 - A compter du 01 juillet 2023, le tarif du caveau provisoire est porté à 42 € par défunt pour une durée maximum de 30 jours ;

Article 3 : Dit que la recette est prévue au budget de la commune.

Article 4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)  
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 10 mai 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi